**Achats responsables : Performance sociale et environnementale des prestataires et fournisseurs, sous-traitants compris, de biens et services de captation vidéo**

# Préambule

À destination des prestataires, fournisseurs et de leurs sous-traitants, de restauration, cette Annexe n°01 formalise les engagements attendus par France Judo, organisateur des Championnats d’Europe de Judo Montpellier 2023, dans sa contractualisation avec des tiers.

La présente annexe répond à la fois aux exigences de la politique de développement durable mise en place par la Fédération Française de Judo en 2023, ainsi qu’à l’engagement que l’organisation a pris vis-à-vis du Ministères des Sports et des Jeux Olympiques et des Paralympiques en signant la [Charte des 15 engagements](https://www.sports.gouv.fr/les-chartes-des-15-engagements-ecoresponsables-1156).

Oxygène, cabinet de conseil en stratégie responsable de la Fédération effectuera la mesure de ces engagements pour assurer la conformité du réalisé.

L’entreprise s’engage :

À se conformer aux règlementations en vigueur définies ci-après **(**[**1**](#_Respecter_les_exigences)**)** [[1]](#footnote-1)

À intégrer les engagements souhaités par France Judo dans la réalisation des prestations en matière de performance RSE/RSO et de fournir les éléments de preuve permettant de mesurer les engagements prévus dans le cadre des différentes prestations, mesure effectuée via l’Indice OXY **(**[**2**](#_Respect_des_engagements)**)** [[2]](#footnote-2)**.**

À prendre connaissance du coefficient affecté aux différentes attentes en matière de performance environnementale et sociale **(cf document consultation).**

A remplir, signer et rendre ce document.

# Respecter les exigences des réglementations en vigueur

Dans le cadre de ses engagements en matière de responsabilité sociétale, la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées est attentive aux impacts environnementaux et sociaux de ses décisions et activités sur l’environnement et la société.

Cet engagement se traduit par un comportement éthique et transparent que la Fédération souhaite étendre à l’ensemble de ces prestataires via une charte éthique France Judo.

La charte éthique s’appuie sur les 7 principes de redevabilité : « rendre compte » de la transparence, du comportement éthique, de la reconnaissance des intérêts des parties prenantes, du principe de respect de la loi, de la prise en compte des normes internationales de comportement et du respect des droits de l'homme.

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées souhaite pouvoir répondre à la future obligation de prévention des risques et dommages, sur l’ensemble de sa chaîne de valeur de fabrication, de l’approvisionnement en matières premières, jusqu’au transport final, avec toutes les étapes de transformation et fabrication.

Le fournisseur doit donc garantir une parfaite maîtrise et une parfaite traçabilité de sa chaîne de valeur.

En adhérant à cette charte, les fournisseurs et prestataires de France Judo s’engagent à respecter les principes suivants :

**HONNETETÉ ET EQUITÉ**

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées et ses Fournisseurs ont des relations fondées sur la loyauté réciproque, l’honnêteté dans les transactions commerciales et sur l’équité dans les relations d’affaires.

Les relations contractuelles sont claires et respectées. Les transactions financières sont directes et transparentes.

Aucune discrimination de quelque nature ne saurait exister dans les relations avec les fournisseurs. Le choix des Fournisseurs est transparent et répond à des critères objectifs, explicables et compréhensibles. Tous les Fournisseurs disposent des mêmes informations, déterminantes et fiables pour construire leur réponse dans le cadre notamment des appels à concurrence, et ce, tout au long du processus.

Les Fournisseurs s’engagent à délivrer une prestation conforme à l’offre sur laquelle ils ont été retenus.

**RELATION DE PARTENARIAT**

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées privilégie des relations de confiance avec ses fournisseurs. Celles-ci supposent de travailler en synergie pour développer les meilleures solutions au service de la satisfaction de ses clubs et licenciés.

**CADEAUX ET INVITATIONS**

Seuls des cadeaux d’usage et d’une valeur clairement symbolique, ne mettant pas en situation de devoir consentir à une contrepartie, sont acceptés.

Le Fournisseur s’interdit de proposer ou d’offrir au collaborateur toute rétribution ou paiement de facilitation et de consentir des avantages indus pour lui ou ses proches.

Les invitations et cadeaux ne sont acceptés que s’ils ne revêtent pas un caractère inhabituel ou somptuaire. Le Fournisseur devra :

* Respecter les lois et réglementations sociales et environnementales qui lui sont applicables localement, ainsi que les lois s’appliquant dans la communauté Européenne,
* Garantir que les produits proposés et fournis (Judogi, Tatami, produits dérivés, etc.) sont exempts de substances potentiellement dangereuses pour l’environnement et la santé : Déclaration REACH
* Garantir le respect des règles en matière de préservation des ressources,
* Limiter au strict minimum nécessaire la quantité d’emballage lors du conditionnement des produit finis,
* Garantir le tri et les conditions de stockage de tous les déchets et anticiper la fin de vie des déchets par des collecteurs agréés, Favoriser l’upcycling et le downcycling par rapport à l’incinération ou l’enfouissement.
* Sensibiliser son personnel d’entreprise aux enjeux environnementaux, sociaux et sécuritaires.

**RECOURS AU TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE**

Le Fournisseur s’engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les conventions de l’OIT ([Organisation Internationale du Travail](https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm)). Le travail forcé ou obligatoire désigne ici tout travail imposé par l'État ou un particulier sous la menace (privation de nourriture, confiscation des terres, non-versement des salaires, violences physiques, sévices sexuels, emprisonnement etc.).

**RECOURS AU TRAVAIL ILLEGAL**

Le Fournisseur s’engage à ne pas avoir recours au travail illégal tel que défini par les règles des pays dans lesquels il intervient.

**TRAVAIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS**

Le Fournisseur s’engage à ne pas employer ou faire travailler des enfants de moins de 14 ans et à n’employer des enfants âgés de moins de 18 ans que pour des tâches de production fabrication et assemblage, dans des conditions qui ne compromettent pas leur santé, leur sécurité ou leur intégrité morale, et qui ne nuisent pas à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social, dans les conditions prévues par la convention de l’OIT, et sous réserve de règles locales spécifiques.

**NON DISCRIMINATION**

Le Fournisseur s’engage à ne pratiquer aucune discrimination liée à l’âge, au sexe, à l’origine, à la situation de famille, à l’orientation sexuelle, aux mœurs, aux caractéristiques génétiques, à l’appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, à l’apparence physique, au handicap, à l’état de santé, à l’état de grossesse, au patronyme, aux opinions politiques, aux convictions religieuses et aux activités syndicales. Le Fournisseur respecte la législation locale en termes d’emploi des personnes handicapées.

**LIBERTÉ D’ASSOCIATION**

Le Fournisseur assure aux travailleurs le droit de s’organiser librement en syndicats et de se faire représenter par des organisations de leurs choix afin de mener des négociations collectives.

**DURÉE DU TRAVAIL**

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de temps de travail.

**NIVEAU DE RÉMUNÉRATION**

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de salaire minimum et s’engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés.

**PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ**

Le Fournisseur s’efforce de maintenir un environnement sûr, protégeant la santé des travailleurs. Il veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses sous-traitants, des intervenants liés à l’opération, des populations avoisinantes, et des utilisateurs de ses produits. Les risques liés à son activité doivent être identifiés et évalués. Le Fournisseur prend toute mesure utile pour limiter et, dans la mesure du possible, éliminer ces risques.

# Respect des engagements RES/RSO émis par France Judo et de la mesure Indice OXY

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s’est engagée dans une démarche responsable accompagnée par le cabinet de conseil Oxygène. La mission d’Oxygène est d’accompagner la Fédération dans ses différents engagements responsables.

La Fédération est également engagée auprès du Ministère des Sports en tant que signataire de la V2 de la charte des 15 engagements éco-responsables pour les organisateurs d’événements. La charte du Ministère donne un certain nombre d’objectifs chiffrés à atteindre et oblige les organisateurs à restituer un bilan RSE à l’issu de l’événement.

En tant que fournisseurs et/ou prestataires de la Fédération sur les événements qu’elle organise :

* vous vous inscrivez dans une démarche de progrès et d’amélioration continue s’exprimant par l’intermédiaire de la mesure événementielle ;
* vous contribuez au remplissage de l’Indice OXY, l’outil de mesure permettant d’évaluer et de valoriser l’ensemble des engagements des événements France Judo ;
* vous vous engagez à fournir les pièces justificatives nécessaires au remplissage de l’Indice OXY par France Judo.

L’Indice OXY est découpé en 21 thématiques comportant chacune des indicateurs. La réponse aux indicateurs doit obligatoirement être accompagnée d’une pièce justificative pour être validée.

Vous trouverez ci-dessous les indicateurs concernant votre marché et des exemples de pièces justificatives à fournir :

**1. ENVIRONNEMENT**

* 1. **Transports & Mobilité**
     1. Part des prestataires de transport avec véhicules bas-carbone

Exemples de pièces justificatives :

* Facture mentionnant l’utilisation de véhicules bas-carbone (>60g CO2/km)
* Liste des modèles utilisés, carte-grise, photos en utilisation
  1. **Équipements, matériaux et déchets**
     1. Part de location / réemploi des équipements et matériaux

Exemples de pièces justificatives :

* Volumétrie totale d'équipements utilisés
* Document preuve de réutilisation, location
* Document preuve de composition de matériel
  1. **Empreinte carbone** 
     1. Actions pour limiter l’empreinte numérique

Exemples de pièces justificatives :

* Preuve de réalisation d'un diagnostic spécifique à l'empreinte numérique (ex. sous-partie du BEGES)
* Tableau de plan d'action spécifique à l'empreinte numérique
* Supports de sensibilisation, formation (mails, docs pdf / ppt)
* Certificats de don / cession de matériel informatique ou conventions de mécénat
* Liste de critères de sélection utilisés dans l'éco-conception les achats d'équipements et services numériques
  1. **Eau & Énergie**
     1. Actions de maîtrise et réduction des consommations d'énergie

Exemples de pièces justificatives :

* Tableau / outil de suivi mois par mois des consommations par poste et plan d'action de réduction avec objectifs
* Spécifications techniques GTB et démonstration / détails fonctions adaptation des consommations
* Document technique sur le type et consommation des serveurs
  1. **Éducation & Sensibilisation**
     1. Action d'expérimentation d'une innovation éco-responsable

Exemples de pièces justificatives :

* Documentation technique, présentation de l'innovation
* Contrat, convention de partenariat
* Photos de mise en œuvre sur site
* Communiqués presse
* Bordereaux de production / preuves d'utilisation

1. **SOCIAL**
   1. **Diversité socio-culturelle**
      1. Part des heures de travail effectuées par des personnes en insertion professionnelle

Exemples de pièces justificatives :

* Listing des équipes / retroplanning des heures travaillées
* Convention avec des organismes locaux d’insertion
  1. **Handicap**
     1. Actions pour favoriser l’expérience des personnes en situation de handicap

Exemples de pièces justificatives :

* Documents d'information diffusés
* Supports de communication
* Éléments de présentation des autres actions (soutien logistiques, audiodescription…)
  + 1. Part des salariés des équipes organisatrices et prestataires, des bénévoles et des volontaires en situation de handicap

Exemples de pièces justificatives :

* Présentation des actions
* Processus d'aménagement de poste et d'accompagnement en interne
* Guides diffusés
* Supports de sensibilisation et formation
  1. **Egalite femmes-hommes**
     1. Part des femmes parmi les salariés des équipes

*Exemples de pièces justificatives :*

* *Listing des équipes*
* *Organigramme détaillé*

1. **GOUVERNANCE**
   1. **Stratégie RSE/RSO et Engagements** 
      1. Actions de définition d'une Stratégie RSE / RSO

*Exemples de pièces justificatives :*

* *Document(s) de présentation de la stratégie RSE*
* *Site internet, courriels diffusant la stratégie*
  1. **Labels, certifications** 
     1. Actions d'exigence de certification / labellisation des prestataires et produits

Exemples de pièces justificatives :

* Documents attestant des labels / certifications pour les produits / services utilisés dans le cadre de l'évènement
  1. **Achats responsables** 
     1. Actions de prise en compte des critères RSE dans les achats de prestations et matériaux / équipements auprès des sous-traitants

Exemples de pièces justificatives :

* Liste des critères RSE
* Cahier des charges
* Grille d'analyse d'appels d'offre ou de consultations
* Rapport d'appel d'offre
* Grille de contrôle des engagements RSE

La société *(forme juridique)*

Au capital de euros

dont le siège social est situé

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

sous le n° B

S’engage à mettre en œuvre les termes du présent Protocole RSE.

Nom et fonction du signataire

Fait à

Le

Signature

Cachet de l’entreprise

1. Attestations à retourner signées lors du dépôt de candidature [↑](#footnote-ref-1)
2. France Judo fait appel au cabinet de conseil Oxygène pour mesurer et valoriser ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. [↑](#footnote-ref-2)